

NUMÉRO 13 — MARS 2017

Les biocarburants : créateurs d'emplois en région

Par Gilles L. Bourque et Noël Fagoaga

Dans une fiche parue en février¹, nous avons présenté des estimations préliminaires concernant l'évolution de la demande de biocarburants considérant l'éventualité d'une politique québécoise de transition énergétique plus ambitieuse. La présente fiche examine les impacts que ces estimations pourraient avoir sur le développement régional et la création d'emplois.

Une substitution aux importations de pétrole

Le développement de la filière des biocarburants (éthanol, biodiesel) passe nécessairement par la mise en place d'un système d'approvisionnement fiable et capable de répondre aux différents marchés énergétiques. Ce système doit avoir pour objectif de fiabiliser les routes d'approvisionnement et de mutualiser les logistiques d'approvisionnement indispensables à l'émergence de la filière. On peut considérer qu'à l'horizon de 2030, une telle filière se déployant sur l'ensemble des régions québécoises fournirait une armature, donnerait sa forme à un véritable modèle de développement régional tourné vers la transition énergétique de l'économie.

Nos propositions envisagent de hausser jusqu'à 20% pour l'essence et jusqu'à 10% pour le diesel le contenu de carburants biosourcés². Nous proposons l'échéancier suivant pour la mise en œuvre d'une telle réglementation au Québec : l'obligation pour les fournisseurs de carburants d'appliquer immédiatement la norme de contenu minimal E5 dans chaque litre d'essence jusqu'à un objectif de E20 d'ici 2030 (soit une hausse de 15% sur 15 ans) ; pour le diesel, la norme de B2 sur l'horizon 2020, avec par la suite une hausse de 1 point de % par an jusqu'en 2028, avec l'objectif d'atteindre la norme de B10³.

1 Voir la fiche technique numéro 12, *Évolution de la demande de carburants au Québec*, [http://www.irec.net/upload/File/ftc_12_fevrier2017.pdf].

2 Les pourcentages de 20% d'éthanol (norme E20) et de 10% de biodiesel (norme B10) n'exigent pas de modifications pour les véhicules les plus récents.

3 En Ontario, le nouveau « Règlement sur le carburant diesel plus écologique » exige que 2% du volume total du carburant diesel soit d'origine biologique

Nous évaluons qu'avec ces normes, le marché annuel pour l'éthanol pourrait atteindre entre 250 et 350 millions de litres (Mlitres) dès 2020 et autour de 1 150 Mlitres en 2030, alors que le marché du biodiesel pourrait passer de 80 Mlitres en 2020 à 220 Mlitres en 2030⁴. C'est donc dire qu'en 2020, le Québec pourrait avoir substitué l'importation de l'équivalent de 2 millions de barils de pétrole (annuellement) par des achats locaux de biocarburants, injectant par le fait même autour de 275 millions \$⁵ dans l'économie québécoise. En 2030, ces substitutions entraîneraient une injection annuelle de 1,3 milliard \$.

Un créneau d'activité à plus forte intensité de main-d'œuvre

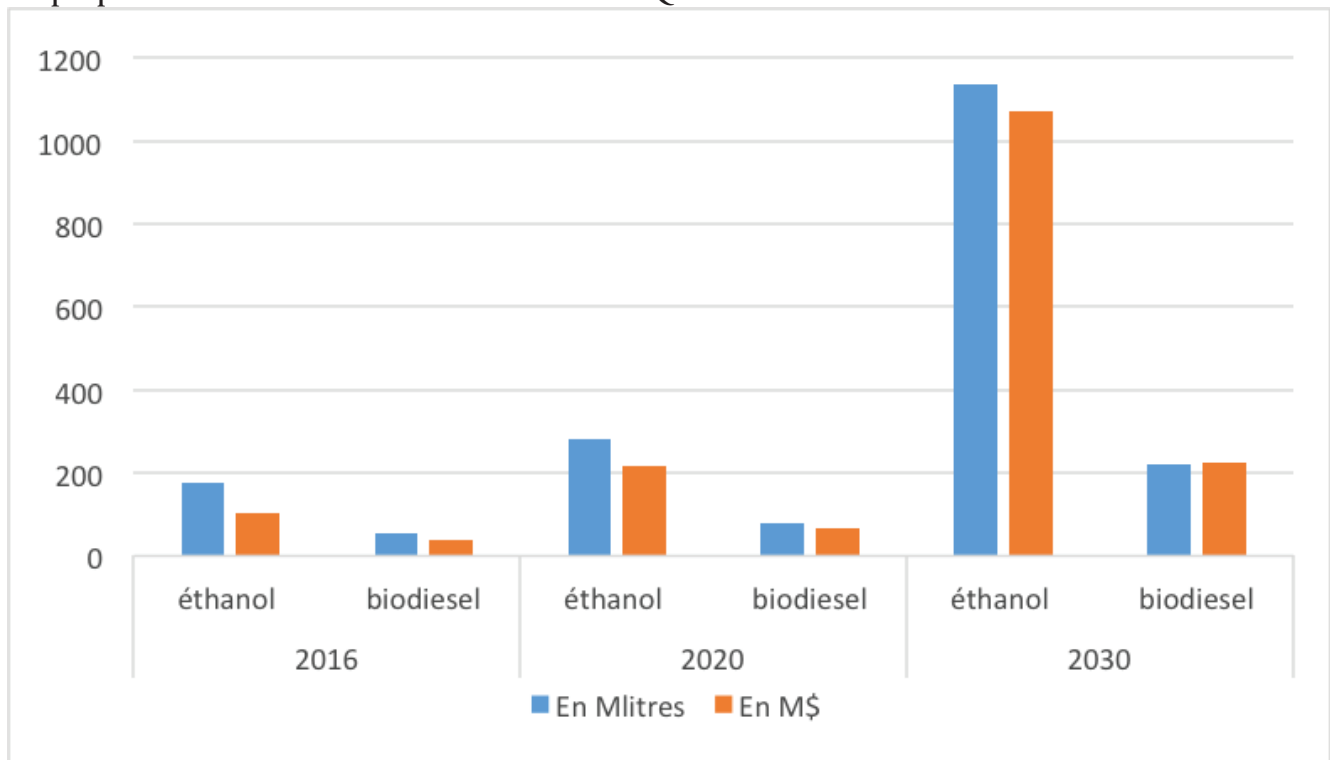
Les activités économiques qui se limitaient jusqu'à maintenant à l'importation et à la transformation des ressources non renouvelables (le pétrole), seraient alors remplacées par de nouvelles activités associées au déploiement de la filière de carburants biosourcés. En elle-même, l'activité de raffinage devrait être neutre en termes d'emplois créés : les bioraffineries vont créer un nombre d'emplois équivalent à ce qui serait perdu dans la pétrochimie. Il y aura par contre un certain déplacement de l'emploi vers les régions ressources, où devraient être implantées plusieurs des nouvelles bioraffineries. L'activité de distribution du produit fini devrait aussi grandement se comparer à ce qui existe présentement, puisque les biocarburants sont ajoutés aux carburants à la source. Ce sont donc les activités en amont (approvisionnement

en 2014-2015 et que cette proportion augmente d'un point de pourcentage par an pour les deux années suivantes, pour atteindre 4% en 2017. Voir [<https://www.ontario.ca/fr/page/reglement-sur-le-carburant-diesel-plus-ecologique>].

4 Si nos estimations sont plus basses que celles de l'industrie, c'est qu'elles tiennent compte des impacts des nouvelles normes d'efficacité énergétique des nouveaux modèles de voitures et de camions ainsi que des politiques en faveur de l'électrification des transports.

5 Prix de référence WCS du baril de pétrole de 62\$ en 2020 et de 74\$ en 2030.

Graphique 1. Évolution des ventes de biocarburants au Québec



Source: estimations basées sur les calculs des auteurs.

en matières biosourcées) qui représenteront les grands gisements de nouveaux emplois. Il s'agit d'une création d'emplois nette : jusqu'à maintenant, l'approvisionnement en pétrole relève exclusivement de l'importation.

L'approvisionnement en matières biosourcées (la biomasse) proviendra de toutes les régions du Québec, des régions agricoles et forestières (pour les résidus), côtières (les algues) et même des milieux urbains (les matières recyclables et putrescibles générées par ces milieux). Le gisement d'emplois qui en découle est doublement important : d'une part, parce qu'il représente des activités de substitution aux importations; d'autre part, parce que les activités couvertes sont beaucoup moins intensives en capital, donc plus intensives en main-d'œuvre. On peut, à titre d'exemple seulement, comparer la productivité et l'intensité en main-d'œuvre des industries pétrochimiques et de la forêt comme suit : chaque emploi de la pétrochimie génère 200 000 \$ en valeur ajoutée, contre 30 000 \$ pour la récolte de la forêt; a contrario, pour chaque million de \$ de production, la pétrochimie crée 5 emplois alors que la foresterie en produit une trentaine. Autrement dit, pour illustrer notre propos, si l'éthanol produit au Québec provenait totalement des résidus forestiers, nos scénarios de développement permettraient de créer autour de 3 500 emplois d'ici 2020 et au-delà de 17 000 à l'horizon 2030⁶.

6 Pour arriver à ce résultat, nous faisons l'hypothèse que la valeur ajoutée du secteur de la récolte et de la première transformation est équivalente à 53% de la valeur des ventes (voir *Retombées économiques du secteur forestier, Québec 2007*, ISQ).

IRÉC

Fiche technique

NUMÉRO 13 — MARS 2017

Les fiches techniques visent, dans le format succinct d'un seul feuillet recto verso, à faciliter la compréhension d'un concept ou d'un calcul économique sur un thème précis d'intérêt public. En s'appuyant sur les résultats de recherches plus fouillées de l'IRÉC, elles offrent la possibilité de s'interroger sur les paramètres économiques des propositions dans l'actualité québécoise.

Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)
 1030, rue Beaubien Est, bureau 103
 Montréal H2S 1T4
 514 380-8916/Télécopieur : 514 380-8918
 secretariat@irec.net/ www.irec.net

IREContemporaine
 @IREC_recherche

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec